



Une newsletter mensuelle

Vol 06 - Numéro 12  
Décembre 2025

# The Bottom Line

## SOMMAIRE

Fiscalité Directe **2**

Fiscalité Indirecte **3**

Droit des Sociétés **4**

L'essentiel pour les CFO **5**

Fusions & Acquisitions **6**

Actualités Récentes **7**

Glossaire **8**

À Propos **9**

## MÉTRIQUES

### Indices

BSE SENSEX	85,707	2.11%	▲
NSE NIFTY50	26,203	-1.51%	▲
NASDAQ Composite	23,366	-1.51%	▼
NIKKEI 225	50,254	-4.12%	▼

### Devises

USD/INR	89.36	-0.66%	▼
Euro/INR	103.62	-1.19%	▼
GBP/INR	118.29	-1.29%	▼
JPY/INR	0.57	0.76%	▲



Note : L'évolution d'un mois sur l'autre au 28 novembre 2025 est indiquée en pourcentage.  
Source : NSE.com, BSE.com, NASDAQ.com, NIKKEI.com, Investing.com

# FISCALITÉ DIRECTE

## Circulaires / Notifications

### Plage de tolérance en matière de prix de transfert pour l'exercice 2025-26 notifiée

La CBDT a maintenu la plage de tolérance applicable aux ajustements de prix de transfert à 1% pour le commerce de gros et 3% pour tous les autres cas, conformément aux années précédentes.

*Notification No. 157 of 2025 dated November 6, 2025*

### L'OCDE lance une consultation sur la mobilité internationale et les enjeux fiscaux

L'OCDE a ouvert une consultation publique sur la « mobilité internationale des individus », portant sur les enjeux fiscaux liés au travail à distance et au nomadisme digital. Le document, publié dans le cadre d'une phase de collecte d'informations, traite notamment de la double résidence ou de l'absence de résidence fiscale, des risques de double imposition, ainsi que des préoccupations des entreprises relatives aux établissements stables et aux prix de transfert. Aucune recommandation formelle n'a encore été formulée. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs commentaires jusqu'au 22 décembre 2025 ; une réunion publique est prévue en janvier 2026.

*OECD Public Consultation Document on Global Mobility of Individuals dated November 26, 2025*

## Décisions Judiciaires

### Crédit d'impôt étranger accordé malgré une obligation fiscale nulle ; intérêts sur ce crédit refusés

Le Tribunal a jugé qu'un contribuable pouvait bénéficier du crédit intégral

d'impôts payés au Japon, même en l'absence d'impôt dû en Inde en raison d'exonérations ou de pertes reportées. En revanche, il a refusé l'octroi d'intérêts au titre de l'article 244A, ceux-ci ne s'appliquant qu'aux excédents versés au Trésor indien (impôts anticipés, TDS ou TCS). La décision distingue clairement le crédit d'impôt étranger, issu des conventions fiscales, du droit à intérêts, le FTC ne constituant pas un impôt prépayé en Inde.

*Canon India (P) Ltd (ITAT, Delhi)*

### Les frais de garantie / service prévus par une obligation contractuelle ne constituent pas un "loyer" au sens de l'article 194-I ; l'assujettissement à l'impôt doit être déterminé en fonction de la nature réelle des services rendus

L'ITAT a exonéré le contribuable de toute obligation de TDS, considérant que les frais versés aux partenaires hôteliers relevaient d'obligations contractuelles compensatoires et non d'un loyer, en l'absence de relation bailleur-locataire. Le Tribunal a relevé que le contribuable exploitait une plateforme de réservation sans droit exclusif d'usage des chambres, les frais visant à compenser des manquements contractuels plutôt que l'utilisation d'un local. Appréciée dans sa globalité, la transaction ne constituait donc pas un paiement de loyer soumis à TDS.

*Oravel Stays Limited (ITAT, Delhi)*

### Les taux prévus par le DTAA prévalent sur les taux prévus par la législation indienne, même en présence d'une clause dérogatoire

La Cour suprême, se fondant sur sa décision Air India Limited, a confirmé que les taux avantageux prévus par

**L'OCDE lance une consultation sur la mobilité internationale et les enjeux fiscaux**

**Les taux prévus par le DTAA prévalent sur les taux prévus par la législation indienne, même en présence d'une clause dérogatoire**

les conventions fiscales (DTAA) prévalent sur les taux nationaux plus élevés de retenue à la source. Elle a jugé que les conventions internationales priment sur les dispositions internes contraires, y compris en présence de clauses dérogatoires telles que l'article 206AA (TDS majorée en l'absence de PAN). Cette décision renforce la sécurité juridique des investisseurs étrangers et des prestataires de services opérant en Inde quant aux taux de retenue applicables.

*Manthan Software Services Pvt. Ltd. (Supreme Court of India)*



# FISCALITÉ INDIRECTE

## Ciculaires / Notifications

### Obligation de fournir les coordonnées bancaires

Les contribuables sont désormais tenus de communiquer leurs coordonnées bancaires dans les 30 jours suivant l'octroi de leur enregistrement ou avant le dépôt de la déclaration des opérations taxables, selon la date la plus proche.

*Advisory dated November 20, 2025*

sur des motifs non mentionnés dans l'avis de mise en demeure.

*Kisan Brick Field (Allahabad High Court)*

### Pas d'obligation d'annulation de crédit d'impôt pour les importations

Le paiement aux fournisseurs étrangers au-delà de 180 jours n'entraîne pas d'annulation de crédit d'impôt pour les importations lorsque l'IGST a déjà été acquitté à la douane.

*Priya Holdings Pvt Ltd (AAR Gujarat)*

### Éligibilité au crédit d'impôt pour les biens d'équipement et services associés

Le crédit d'impôt est admissible sur les biens d'équipement et services associés pour des câbles posés en dehors de l'usine destinés à la transmission d'électricité.

*Alleima India Pvt Ltd (AAR Gujarat)*

### Procédures parallèles pour une même période non autorisées

Les évaluations menées par les

### Obligation de fournir les coordonnées bancaires

### La demande de GST ne peut pas excéder le montant proposé dans l'avis de mise en demeure

### Procédures parallèles pour une même période non autorisées

autorités fiscales de l'État ne sont pas admissibles lorsque des procédures sont déjà en cours au titre de la CGST. Des procédures parallèles pour une même période conduiraient à une double taxation, les deux portant sur le même sujet.

*ID Fresh Food (India) Pvt Ltd (Andhra Pradesh High Court)*

## Décisions Judiciaires

### Crédit d'impôt non admissible sur les loyers annuels de terrains

L'utilisation d'un terrain pour la construction rend le crédit d'impôt sur les loyers annuels de location inéligible, que la période de location soit antérieure ou postérieure à la construction.

*Agratas Energy Storage Solutions Pvt Ltd (AAR Gujarat)*

### La confiscation de marchandises nécessite une détermination préalable de la taxe

Un avis de pénalité ou de confiscation pour manquement aux obligations de tenue des comptes et registres au titre des règles GST ne peut être émis sans une détermination préalable de la taxe due.

*Gospell Press (Allahabad High Court)*

### La demande de GST ne peut pas excéder le montant proposé dans l'avis de mise en demeure

Le montant fixé dans la décision ne peut pas excéder le montant proposé dans l'avis de mise en demeure, et la demande ne peut pas être confirmée



# DROIT DES SOCIÉTÉS ET LÉGISLATIONS CONNEXES

## Circulaires / Notifications

### Prolongation du délai de réalisation des recettes d'exportation et des paiements anticipés sur les exportations

La valeur totale des exportations de biens et de services peut désormais être réalisée et rapatriée en Inde dans un délai de 15 mois, au lieu du délai précédent de 9 mois. Cette prolongation s'applique également aux marchandises exportées vers un entrepôt situé à l'étranger avec l'autorisation de la RBI, ainsi qu'aux exportations réalisées par les Zones Economiques Spéciales, les Unités Orientées vers l'Exportation, les Parcs Technologiques de Matériel Électronique, les Zones Technologiques de l'Informatique et les Parcs de Biotechnologie. En cas de paiement anticipé reçu d'un acheteur étranger, l'exportateur est tenu d'expédier les marchandises dans les 3 ans suivant la réception du paiement, ou conformément aux termes du contrat si celui-ci prévoit une expédition au-delà de cette période de 3 ans.

*RBI Notification No. FEMA 23(R)/(7)/2025-RB dated November 13, 2025*



### Reclassification des REIT en instruments assimilés à des actions

À compter du 1er janvier 2026, les investissements réalisés par les fonds communs de placement et les SIF dans les REIT seront considérés comme des investissements dans des instruments assimilés à des actions. Cette mesure vise à accroître la participation des fonds communs de placement et des SIF dans les REIT. L'inclusion des REIT dans les indices boursiers n'interviendra qu'après une période de 6 mois, soit au 1er juillet 2026.

*SEBI Circular HO/24/13/12(1)2025-IMD-POD-2/I/157/2025 dated November 28, 2025*

### Companies (Meetings of Board and its Powers) Amendment Rules, 2025

Le MCA a modifié les Companies (Meetings of Board and its Powers) Rules, 2014 afin de préciser que, pour les NBFC enregistrées auprès de la RBI ou les sociétés financières enregistrées auprès de l'IFSCA, "l'activité de financement des entreprises industrielles" mentionnée à la Section 186(11)(a) inclut l'octroi de prêts ou la fourniture de garanties ou titres dans le cadre du cours normal des activités.

*Notification G.S.R. 811(E), dated November 3, 2025*

### SEBI introduit un nouveau type de fonds "Accredited Investors-Only Fund"

SEBI a notifié des amendements au AIF Regulations introduisant un nouveau type de fonds, l'Accredited Investors-Only Fund, autorisant les

### Reclassification des REITs en instruments assimilés à des actions

### Prolongation du délai de réalisation des recettes d'exportation et des paiements anticipés sur les exportations

### SEBI introduit un nouveau type de fonds "Accredited Investors-Only Fund"

fonds avec un nombre minimal réduit d'investisseurs (25 au lieu de 70) et assouplissant certaines obligations réglementaires qui s'appliquent normalement aux AIF standards, notamment concernant le rôle des fiduciaires, tout en conservant les principales protections des investisseurs. Ces changements facilitent la structuration et la gestion de ces fonds par les gestionnaires, simplifient la mise en conformité et offrent aux investisseurs institutionnels ou fortunés un canal d'investissement plus efficace, tandis que les entreprises levant des capitaux par l'intermédiaire d'AIF bénéficient d'une plus grande flexibilité et de processus de levée de fonds plus rapides.

*Notification F. No. SEBI/LAD NRO/GN/2025/274, dated November 18, 2025*

# L'ESSENTIEL POUR LES CFO

## Le gouvernement notifie les Règles DPDP

Les Règles DPDP, notifiées le 13 novembre 2025, opérationnalisent le cadre de conformité prévu par le Digital Personal Data Protection Act, 2023. Elles définissent des obligations détaillées en matière de collecte, de traitement, de stockage et de conservation des données personnelles, insistant fortement sur le consentement, la limitation de la finalité et la responsabilité de ceux s'occupant du traitement des données. Elles prévoient également des exigences concernant les délais de traitement des réclamations, la notification des violations, la protection des données des enfants ainsi que les obligations des gestionnaires de bases de données. Les organisations doivent mettre en place des mécanismes internes de gouvernance, tenir une documentation de conformité et assurer un traitement sécurisé. Avec l'entrée en vigueur de ces règles, les entités doivent mettre à jour leurs politiques et processus pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

## Modifications essentielles introduites par l'amendement au règlement LODR

SEBI a introduit des amendements clés au règlement LODR via les Fifth Amendment Regulations, 2025, révisant le cadre applicable aux RPT. Les modifications élargissent la définition des parties liées, introduisent des seuils de matérialité fondés sur le chiffre d'affaires consolidé annuel d'une entité cotée et harmonisent les exigences d'approbation pour les opérations de RPT menées par ses filiales. Les nouvelles dispositions clarifient également les exemptions applicables aux transactions entre sociétés mères et filiales, simplifient les approbations générales par les



actionnaires et imposent la soumission dans les délais des rapports annuels. Par ailleurs, les entités cotées doivent désormais fournir des informations spécifiques aux détenteurs de titres non convertibles conformément à la Section 136 du Companies Act, 2013.

## La RBI publie des lignes directrices sur les mesures d'allègement commercial

Les Trade Relief Measures Directions, 2025 de la RBI apportent un soutien aux exportateurs touchés par les perturbations mondiales du commerce. Applicables à toutes les entités réglementées (REs), ces mesures permettent aux emprunteurs éligibles, actifs dans les secteurs liés à l'export et titulaires de crédits à l'export standard au 31 août 2025, de bénéficier d'un moratoire sur les remboursements, d'un report des intérêts sur les facilités de trésorerie, ainsi que d'un recalcul du pouvoir de tirage. Les REs peuvent prolonger les périodes de crédit à l'export jusqu'à 450 jours et autoriser la liquidation de l'avance sur commande d'exportation. La classification des actifs ne sera pas dégradée du seul fait de l'application de ces mesures, même si une provision générale de 5 % est exigée. Les REs doivent également déclarer les données relatives aux mesures d'allègement accordées aux emprunteurs via la plateforme DAKSH de la RBI.

**Les Règles DPDP introduisent des obligations strictes en matière de consentement, de traitement, de gouvernance, de sécurité et de protection des données pour les organisations**

## SEBI introduit des modifications essentielles via l'amendement au règlement LODR

## ASU sur les instruments financiers – Pertes de crédit

Le FASB a publié l'ASU 2025-08 afin de rationaliser et d'améliorer la comptabilisation des prêts acquis en supprimant la distinction entre les actifs PCD et non-PCD. Auparavant, les prêts PCD appliquaient une méthode de majoration, tandis que les prêts non-PCD nécessitaient une provision initiale, ce qui entraînait incohérences et double comptabilisation potentielle. La nouvelle norme ASU applique la méthode de majoration à un ensemble plus large d'actifs financiers acquis, notamment la majorité des prêts saisonniers achetés (hors cartes de crédit), renforçant ainsi la comparabilité et reflétant mieux les aspects économiques des acquisitions. Applicable aux exercices ouverts à compter du 15 décembre 2026, cette modification s'appliquera de manière prospective aux nouveaux prêts acquis.

# FUSIONS & ACQUISITIONS

## Un nouveau chapitre pour le financement des fusions-acquisitions en Inde : les banques entrent en scène

Avec les récents projets de normes de la RBI, le secteur bancaire domestique est enfin invité à jouer un rôle plus important dans le financement des acquisitions d'entreprises, un changement qui pourrait transformer la manière dont les opérations de M&A sont financées en Inde.

Selon le projet de cadre intitulé « Commercial Banks - Capital Market Exposure Directions, 2025 », les banques seraient autorisées à financer jusqu'à 70% de la valeur d'une acquisition, l'entreprise acquéreuse devant apporter les 30% restants en fonds propres. Afin de maîtriser les risques, l'exposition totale d'une

banque au financement d'acquisitions serait plafonnée à 10% de son capital Tier-1.

Mais cette nouvelle marge de manœuvre s'accompagne de mesures de sécurité destinées à assurer la prudence : le financement n'est autorisé que si l'acquéreur est une société cotée, rentable, disposant d'une situation nette solide et d'un historique d'au moins trois ans, et si l'entreprise cible dispose de ses états financiers des trois dernières années. La valeur de l'acquisition doit faire l'objet de deux évaluations indépendantes, et les prêts doivent être garantis, en général, par les actions de la société cible. Par ailleurs, après l'opération, le ratio dette/fonds propres de l'entité acquéreuse, ou du SPV utilisé pour l'acquisition, doit rester dans une limite prudente de 3:1.

Si de nombreux acteurs du secteur saluent cette mesure attendue de longue date, qui permet aux banques de soutenir les ambitions des entreprises indiennes et de réduire la dépendance aux marchés obligataires ou au crédit privé, certains banquiers expriment des réserves. Pour les opérations de grande envergure ou complexes, estiment-ils, le plafond de 10% du Tier-1 pourrait s'avérer trop restrictif.

Si elles sont mises en œuvre avec discernement, ces normes pourraient marquer le début d'un écosystème domestique de financement des acquisitions plus robuste, dans lequel les banques apportent crédibilité et capacité, tandis que les entreprises bénéficient d'un canal transparent et réglementé pour se développer par des opérations stratégiques de M&A.



# ACTUALITÉS RÉCENTES

## Les opportunités en évolution en Asie du Sud et et du Sud-Est 21 novembre 2025

Ajay Sethi, Baker Tilly ASA India, a animé une discussion avec Joshua Ong (Baker Tilly Singapour) et Andrew Heng (Baker Tilly Malaisie) sur les évolutions économiques régionales, les priorités de leadership à l'horizon 2030, et la manière dont l'innovation, l'apprentissage et le bien-être façonnent la prochaine phase de croissance de l'APAC.

## Sommet annuel de l'ISACA 2025

25 novembre 2025

Rachit Shukla a représenté Baker Tilly ASA India en tant que panéliste lors de la session « Cyber Assurance-Myth or Reality ». Il a souligné la manière dont la cyber-assurance va au-delà des contrôles et agit comme un catalyseur culturel et de gouvernance qui renforce la résilience organisationnelle.

## Séminaire export Inde - Région AURA, Lyon, France

19 novembre 2025

Baker Tilly ASA India a participé au séminaire « Inde - Auvergne-Rhône-Alpes : Exporter l'Excellence Industrielle ». Léa Parmentier y a partagé des conseils pratiques sur le business en Inde, couvrant les formes juridiques et les opportunités sectorielles dans la défense, l'aéronautique, le nucléaire et les infrastructures.

## Conseil en transactions : Acwa Automatics - JK Fenner

1er novembre 2025

Baker Tilly ASA India a conseillé Acwa Automatics en tant que conseiller financier exclusif dans la cession de son activité de composants de

précision à JK Fenner (India) Ltd. Cette acquisition marque l'entrée de JK Fenner dans la fabrication de pièces de précision, ouvrant de nouvelles perspectives dans l'automobile, l'industrie, la défense et l'aéronautique.

## Protection des données et préparation des entreprises : The Financial Express

20 novembre 2025

Shrikrishna Dikshit, Baker Tilly ASA India, analyse comment, en Inde, le virage réglementaire donnant la priorité à la vie privée redéfinit la préparation des entreprises, depuis un renforcement de la gouvernance des données jusqu'à une plus grande responsabilité et maturité de conformité dans les organisations.

## 5ème sommet anti-fraude 2025

11 novembre 2025

Baker Tilly ASA India a collaboré avec la branche IIA Bombay pour le 5ème sommet Anti-Fraud 2025, renforçant le dialogue sur la prévention des fraudes et la gouvernance. Bhushan Sharma a animé la session « Études de cas : enquêtes réussies sur des fraudes et enseignements clés ».

## S'implanter en Inde : Pourquoi les géants mondiaux de l'aéronautique misent gros

6 novembre 2025

Auteur : Kim Collaco, Baker Tilly ASA India

Cet article explore l'écosystème indien en pleine expansion dans l'aérospatial et la défense, porté par la montée de la demande en aviation civile et l'intensification de la localisation dans la défense. Il met en avant la manière dont les réformes en matière d'IDE, de MRO

et de passation de marchés (DAP 2020) positionnent l'Inde à la fois comme hub mondial de fabrication et comme base stratégique d'innovation pour les leaders du secteur.

## DPDP Rules 2025 : Évolutions majeures en matière de conformité

19 novembre 2025

Auteurs : Shrikrishna Dikshit & Rachit Shukla, Baker Tilly ASA India

Baker Tilly ASA India décrypte les DPDP Rules 2025, détaillant la transition de la politique à la mise en œuvre. L'analyse met en lumière la transparence du consentement, l'obligation de notification des violations, la conservation des historiques pendant un an, les obligations des Significant Data Fiduciary, et le renforcement nécessaire de la gouvernance, tout en soulignant les zones laissées ouvertes pour de futures modifications.

## Revenus « effectively connected » et « attributable » - Parle-t-on de la même chose ?

10 novembre 2025

Auteurs : Kunal Arora & Aakanksha Bansal, ASA

Cet article clarifie la différence entre les notions de revenus « effectively connected » et « attributable », essentielles pour déterminer l'imposition des bénéfices transfrontaliers liés à un établissement permanent. Il explique pourquoi cette distinction est cruciale pour une attribution correcte des bénéfices, l'interprétation des conventions fiscales et la réduction des litiges internationaux.

# GLOSSAIRE



<b>AIF</b> Alternative Investment Fund	<b>FDI</b> Foreign Direct Investment	<b>M&amp;A</b> Mergers & Acquisitions	<b>RE</b> Regulated Entity	<b>SIF</b> Specialized Investment Fund
<b>APAC</b> Asia Pacific Region	<b>FTC</b> Foreign Tax Credit	<b>MCA</b> Ministry of Corporate Affairs	<b>REIT</b> Real Estate Investment Trust	<b>SPV</b> Special Purpose Vehicle
<b>ASU</b> Accounting Standards Update	<b>GST</b> Goods & Services Tax	<b>MRO</b> Maintenance, Repair and Operations	<b>RPT</b> Related Party Transaction	<b>TDS</b> Tax Deducted at Source
<b>AY</b> Assessment Year	<b>IFSCA</b> International Financial Services Centres Authority	<b>NBFC</b> Non-Banking Financial Company	<b>SCN</b> Show Cause Notice	<b>SEBI</b> Securities and Exchange Board of India
<b>CBDT</b> Central Board of Direct Taxes	<b>IIA</b> Institute of Internal Auditors	<b>OECD</b> Organisation for Economic Co-operation and Development		
<b>DAP</b> Defence Acquisition Procedure	<b>ISACA</b> Information Systems Audit and Control Association			
<b>DPDP</b> Digital Personal Data Protection	<b>ITAT</b> Income Tax Appellate Tribunal	<b>PAN</b> Permanent Account Number		
<b>DTAA</b> Double Taxation Avoidance Agreement	<b>ITC</b> Input Tax Credit	<b>PCD</b> Purchased Credit-Deteriorated		
<b>FASB</b> Financial Accounting Standards Board	<b>LODR</b> Listing Obligations and Disclosure Requirements	<b>RBI</b> Reserve Bank of India		

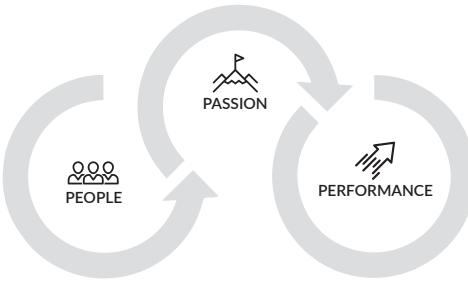
Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante :

french.desk@bakertilly.in

# À PROPOS

Un cabinet pluridisciplinaire offrant une gamme complète de services en stratégie d'entreprise, expertise comptable, conseil fiscal ainsi qu'en analyse financière et marketing.



## SERVICES

- Comptabilité et soutien aux entreprises
- Commissariat aux comptes
- Conseil aux entreprises
- Cybersécurité
- Services pour CFO français
- Services d'externalisation
- Fiscalité
- Gestion des risques
- Conseil en transactions

**Des équipes solidement structurées, spécialisées par domaine, guidées par des professionnels compétents et expérimentés, présents à travers toute l'Inde, afin de garantir un excellent service aux clients.**

## ACTUELLEMENT POSITIONNÉ DANS LE TOP 10 DES CABINETS DE COMPTABILITÉ ET DE CONSEIL



**19**  
Sites en Inde



**70** Associés/  
Directeurs

**6000+**  
Clients

**1300+**  
Professionnels  
en interne

## PRÉSENCE MONDIALE



**43,000**  
Employés



**700**  
Bureaux



**143**  
Territoires



**\$5.6 Mds**  
Chiffre d'affaires



## Baker Tilly ASA India LLP

New Delhi (Corporate Office)

Aurobindo Tower  
81/1 Third Floor Adchini  
Aurobindo Marg  
New Delhi 110 017, INDIA  
T +91 11 4100 9999

Ahmedabad  
306 - B, Pinnacle Business Park  
Corporate Road, Prahlad Nagar  
Ahmedabad, 380 015, INDIA  
T +91 79 4891 5409

Bengaluru  
53/B, LOLS Citadel Level 2 & 3  
1st Main Road, 3rd Phase  
Sarakki Industrial Layout  
J P Nagar, Bengaluru 560078, INDIA  
T +91 80 4907 9600

Chennai  
Unit No. 709 & 710,  
7th Floor 'Beta Wing'  
Raheja Towers, New Number 177  
Anna Salai, Chennai 600 002, INDIA  
T +91 44 4904 8200

Gurgaon  
Time Square Fourth Floor  
Block B, Sushant Lok 1  
Gurgaon 122 002, INDIA  
T +91 124 4333 100

Hyderabad  
Vasavi's MPM Grand  
11th Floor, Unit No 1204  
Yella Reddy Guda Road, Ameerpet  
Hyderabad Telangana 500 073, INDIA  
T +91 40 2776 0423

Kochi  
Pioneer Tower  
207-208 Second Floor, Marine Drive  
Kochi 682 031, INDIA  
T +91 484 410 9999

Mumbai  
Lotus Corporate Park  
G-1801 CTS No.185/A  
Graham Firth Compound  
Western Express Highway, Goregaon East  
Mumbai 400 063, INDIA  
T +91 22 4921 4000

Pune  
CTS 970, Pride Kumar Senate,  
501-502, Building B3, II,  
Senapati Bapat Rd, Shivajinagar, Pune,  
Maharashtra 411 016 INDIA  
T +91 20 2553 0144

## Affiliés Nationaux

Bhubaneswar, Chandigarh, Pune and  
Vishakhapatnam

CIN: U74140DL1996PTC078668

*Clause de non-responsabilité : Toutes les précautions ont été prises pour s'assurer que les informations contenues dans ce document proviennent de sources fiables et sont exactes. Toutefois, ce document n'a pas vocation à fournir un conseil juridique, fiscal, comptable ou professionnel de quelque nature que ce soit. Il est recommandé de solliciter un avis approprié avant d'entreprendre toute action sur des sujets spécifiques.*